





# Corrigé du contrôle du 6-1-2015

## I.

Démontrer en 3-4 lignes que, pour tout nombre complexe  $z$ , on a :  $|z+i| = |\bar{i}z+1|$ .

On ne repasse pas à la forme algébrique (calculs compliqués).

$$\begin{aligned} \forall z \in \mathbb{C} \quad |\bar{i}z+1| &= |i(\bar{z}-i)| \\ &= |i| \times |\bar{z}-i| \\ &= 1 \times |\bar{z}+i| \\ &= |z+i| \end{aligned}$$

On commence par factoriser par  $i$  à l'intérieur du module (factorisation forcée).

On utilise ensuite la propriété du module d'un produit puis du module d'un conjugué.

Autres méthodes :

- Repasser en forme algébrique (maladroit comme nous l'avons dit avant).

- Utiliser une propriété du module (un peu maladroit)

$$|z+i| = \sqrt{(z+i) \times (\bar{z}+i)} = \sqrt{(z+i) \times (\bar{z}-i)} = \sqrt{z\bar{z} - iz + i\bar{z} + 1}$$

$$|\bar{i}z+1| = \sqrt{\dots}$$

Deux horreurs que j'ai vues dans plusieurs copies :

- $|z+i| = \sqrt{z^2+1}$  ( $z$  est un complexe et non un réel !)

- $|z+i| = |z| + |i| = |z| + 1$

## II.

Pour tout nombre complexe  $z$ , on pose  $A = |z| + |\bar{z}-1|$ .

1°) Calculer  $A$  pour  $z = 1+2i$  et pour  $z = i\sqrt{3}$ . Donner les résultats sans justifier

Pour  $z = 1+2i$ ,  $A = 2 + \sqrt{5}$ .

Pour  $z = i\sqrt{3}$ ,  $A = 2 + \sqrt{3}$ .

2°) Démontrer que, pour tout nombre complexe  $z$ , on a :  $A \geq 1$ .

On commence par transformer l'expression  $A$ .

$$\begin{aligned} \forall z \in \mathbb{C} \quad A &= |z| + |\bar{z}-1| \\ &= |z| + |\overline{z-1}| \\ &= |z| + |z-1| \\ &= |z| + |1-z| \end{aligned}$$

Le passage entre l'avant-dernière ligne et la dernière ligne du calcul se justifie en disant que l'opposé de  $z-1$  est  $1-z$  :  $z-1$  et  $1-z$  ont le même module.

D'après l'inégalité triangulaire sur les nombres complexes,  $\forall z \in \mathbb{C} \quad A \geq |z+(1-z)|$  donc  $\forall z \in \mathbb{C} \quad A \geq 1$ .

Dans les exercices **III** et **IV**, le plan complexe  $P$  est muni d'un repère orthonormé  $(O, \vec{u}, \vec{v})$ .

Aucun graphique n'est demandé.

## III.

On note  $A$  le point de  $P$  d'affixe  $-2$ .

On considère les ensembles  $E_1, E_2, E_3$  ainsi définis :

$$E_1 = \left\{ M(z) \in P \mid \left| 1 + \frac{z}{2} \right| = 1 \right\} \quad ; \quad E_2 = \left\{ M(z) \in P \mid |(1+i)z| = 4 \right\} \quad ; \quad E_3 = \left\{ M(z) \in P \mid |2+z| = |z| \right\}.$$

Déterminer les ensembles  $E_1, E_2, E_3$ .

On rédigera complètement la recherche de l'un de ces ensembles (aux choix) et l'on donnera uniquement la réponse sans détailler pour les deux autres.

Soit  $M$  un point quelconque de  $P$  d'affixe  $z$ .

$$\begin{aligned} M \in E_1 &\Leftrightarrow \left| 1 + \frac{z}{2} \right| = 1 \\ &\Leftrightarrow 2 \times \left| 1 + \frac{z}{2} \right| = 2 \\ &\Leftrightarrow \left| 2 \times \left( 1 + \frac{z}{2} \right) \right| = 2 \\ &\Leftrightarrow \left| 2 \times \left( 1 + \frac{z}{2} \right) \right| = 2 \\ &\Leftrightarrow |2+z| = 2 \\ &\Leftrightarrow |z - z_A| = 2 \\ &\Leftrightarrow AM = 2 \end{aligned}$$

$E_1$  est le cercle de centre  $A$  et de rayon 2.

$E_2$  est le cercle de centre O et de rayon  $2\sqrt{2}$ .

$E_3$  est la médiatrice de [OA].

Remarque : *On ne parle pas du point M dans la conclusion.*

---

#### IV.

À tout point M du plan P, d'affixe  $z$ , on associe le point M' d'affixe  $z' = \frac{iz}{1+|z|}$ .

1°) Justifier que  $|z'| = \frac{|z|}{1+|z|}$ .

$$\begin{aligned} |z'| &= \left| \frac{iz}{1+|z|} \right| \\ &= \frac{|iz|}{|1+|z||} \\ &= \frac{|i| \times |z|}{1+|z|} \\ &= \frac{|z|}{1+|z|} \end{aligned}$$

**Justification du passage entre les lignes 2 et 3 :**

$|1+|z|| = 1+|z|$  car  $1+|z|$  est un réel positif et le module d'un réel est égal à sa valeur absolue.

En version plus détaillée, on peut aussi dire que  $|z| \in \mathbb{R}_+$  donc  $1+|z| \in \mathbb{R}_+$ .

Par suite,

$$\begin{aligned} |1+|z|| &= \text{valeur absolue}(1+|z|) \\ &= 1+|z| \quad (\text{car la valeur absolue d'un réel positif est égal à ce réel}) \end{aligned}$$

2°) Démontrer que pour tout point M du plan P, alors M' appartient au disque ouvert de centre O et de rayon 1.

Soit M un point quelconque de P d'affixe  $z \in \mathbb{C}$ .

$$\forall z \in \mathbb{C} \quad |z| < 1+|z|$$

Or  $1+|z| > 0$ .

Par suite,  $\frac{|z|}{1+|z|} < 1$  soit  $|z'| < 1$ .

Cette inégalité se traduit par  $OM' < 1$ .

Donc en déduit que M' appartient au disque ouvert de centre O et de rayon 1.

3°) Démontrer que si M appartient à un cercle  $\Gamma$  de centre O et de rayon  $R$  (avec  $R > 0$ ) alors M' appartient à un cercle  $\Gamma'$  dont on donnera le centre et le rayon.

Soit  $\Gamma$  un cercle de centre O et de rayon  $R > 0$ .

Soit M un point quelconque de P d'affixe  $z \in \mathbb{C}$ .

Si  $M \in \Gamma$ , alors  $OM = R$  donc  $|z| = R$ .

D'après la question 2°), on a alors  $|z'| = \frac{R}{1+R}$ .

On a donc :  $OM' = \frac{R}{1+R}$ .

Cette dernière égalité permet d'affirmer que M' appartient au cercle  $\Gamma'$  de centre O et de rayon  $R' = \frac{R}{1+R}$ .

---

#### V.

Soit ABCD un tétraèdre tel que le triangle ABD soit isocèle en A et que le triangle BCD soit isocèle en C. Démontrer que les droites (BD) et (AC) sont orthogonales. Aucune figure n'est demandée.

*1<sup>ère</sup> méthode :*

Soit I le milieu de [BD].

(IA)  $\perp$  (BD) car ABD est isocèle en A.

(IC)  $\perp$  (BD) car BCD est isocèle en C.

Or si une droite est orthogonale à deux droites sécantes d'un plan, alors elle est orthogonale à ce plan.

Donc (BD)  $\perp$  (ACI).

De plus, (AC)  $\subset$  (ACI).

Or si une droite est orthogonale à un plan, alors elle est orthogonale à toutes les droites de ce plan.

Donc (BD)  $\perp$  (AC).

*2<sup>e</sup> méthode :*

Soit P le plan médiateur de [BD].

ABD est isocèle en A donc  $AB = AD$ . Par suite,  $A \in P$ .

# Consignes orales

BCD est isocèle en C donc  $CB = CD$ . Par suite,  $C \in P$ .

Or par définition du plan médiateur,  $P \perp (BD)$ .

De plus,  $(AC) \subset P$ .

Or si une droite est orthogonale à un plan, alors elle est orthogonale à toutes les droites de ce plan.

Donc  $(AC) \perp (BD)$ .

- Il faut veiller à utiliser le bon vocabulaire et les bonnes notations (exemple : les droites  $D$  et  $D'$  se coupent et non « se croisent », la droite  $D$  est incluse et non « fait partie » du plan du plan  $P$ , ou « appartient » au plan  $P$ ).

- Les symboles sont bien sûr autorisés.

Pour un certain nombre de questions, il faut chercher d'abord au brouillon.

---

**II.**

La question 2°) est la plus difficile du contrôle

---

**V.**

L'utilisation de symboles (notamment le symbole  $\perp$ ) est autorisée.